

Réarmement de *la Garonne* entièrement fini : pas de fraude notoire.

Le 23 mars 1767 - A Lorient, Crémont au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Mar B/3/574, f°165.

M. Crémont s'apprête à embarquer sur *la Garonne* pour l'Isle de France, il exercera les fonctions d'ordonnateur à l'Île Bourbon. Il a été chargé d'assister à l'inventaire de *la Garonne* en remplacement de M. Poivre qui est déjà parti le 8 mars sur *le Dauphin* pour l'Isle de France.

A Lorient, le 23 mars 1767.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer que le réarmement de *la Garonne* est entièrement fini et que cette flûte a mis en rade du Port Louis hier 22. M. Choquet doit vous adresser par cet ordinaire, avec le procès-verbal de jaugeage, les divers états détaillés qui vous feront connaître avec toute l'évidence et la vérité que vous pouvez désirer, les effets tant d'armements que de cargaison, et ceux des passagers qui ont été chargés sur *la Garonne* depuis son réarmement, montant ensemble à la quantité de 716 tonneaux et remplissant, moins trois tonneaux et demi, toute la capacité de la flûte qui est de 719 ½, le tonneau évalué à 42 pieds cubes suivant l'usage des ports du Roi. A ces divers états on en joint un autre contenant les effets de tous les passagers ensemble, ceux de l'équipage, et les provisions du Capitaine entrées et sorties des magasins. Cet état vous présentera en même temps, Monseigneur, les excédents des ports-permis des passagers que M. Choquet a cru devoir prendre sur lui d'embarquer, et ceux restant en magasins¹ dont il n'a point voulu permettre le chargement sur la flûte.

Comme vous m'avez seulement prescrit, Monseigneur, par votre lettre du 27 du mois passé, de suivre très exactement, après le départ de M. Poivre, les opérations du déchargement de *la Garonne*, je me suis contenté de suivre ponctuellement vos ordres à cet égard, et je n'ai pas jugé conséquemment nécessaire de vous adresser de mon côté mes états particuliers qui n'eussent différé que dans la forme, de ceux de M. Choquet, et qui par le fond eussent été les mêmes puisqu'ils vous auraient présenté la même vérité, le même détail, et la même fidélité dans toutes nos opérations. Je me bornerai donc à vous assurer, Monseigneur, que vos intentions ont été remplies avec la plus rigoureuse exactitude, et que notre travail ne vous laissera rien à désirer à cet égard.

Permettez-moi, Monseigneur, une observation sur le rapport qui vous a été fait des effets embarqués sur *la Garonne* à son armement ; les personnes qui vous en ont rendu compte ont sans doute excité votre étonnement en vous observant que le port des effets de cargaison, comparé avec celui de la flûte, était si peu considérable ; et elles en auront conclu sans balancer qu'un bâtiment de 719 tonneaux qui n'en avait que 83 de cargaison devait nécessairement contenir beaucoup d'effets de pacotille, et surtout beaucoup de vins et d'eau de vie ; ces personnes se seront crues plus fondées encore, Monseigneur, dans les observations qu'elles vous auront faites, en comparant les effets de cargaison chargés sur un bâtiment de la Compagnie de même port en tonneaux que *la Garonne*, avec ceux embarqués sur cette dernière, mais cette comparaison est vraisemblablement ce qui les aura induit à erreur ; elles n'auront pas assez considéré, 1° que les aménagements et les soutes dans un bâtiment de la Compagnie sont en général plus petits et en moindre quantité que dans une flûte du Roi, et que conséquemment les fonds de cale dans le premier doit être beaucoup plus spacieux ; 2° que sur la totalité des boissons embarquées pour l'équipage, sur un vaisseau de la Compagnie il y en a toujours au-moins la moitié et souvent les deux tiers en eau de vie, ce qui fait gagner un espace considérable pour le chargement, une barrique d'eau de vie tenant lieu de 4 barriques de vin ; 3° enfin, que la qualité de quelques passagers embarqués sur *la Garonne*, a rendu le port des effets de ces derniers plus considérable dans leur totalité, qu'on ne le croirait d'abord, ceux de M. Dumas et les miens,

¹ « ayant laissé 10 tonneaux d'effets à terre en dépôt dans ses magasin » (Choquet au ministre le 23 mars)

Monseigneur, faisant un objet de plus de 20 tonneaux. Je pourrais ajouter d'autres observations à ces trois principales, mais je crois qu'elles suffiront pour faire cesser [*illisible*] les soupçons qu'aura dû faire naître chez vous, Monseigneur, le rapport qui vous a été fait sur la modicité des effets de cargaison embarqués sur *la Garonne*, et vous serez à même de vous en convaincre quand vous verrez sur l'état de M. Choquet la petite quantité d'effets restant en magasin, qui dans l'étroite rigueur n'auraient pas du être embarqués et dont partie l'a été, malgré la vigilance du lieutenant en pied comme cela est inévitable dans tous les armements.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Crémont

* * *